

Décision

Générale

colonial

Décision n° 803/SAAT/PERS du 16 août 1968 chargeant M. Lachal Administrateur en chef des Affaires d'outre-mer de l'exercice des attributions du Haut-Commissaire 'adjoint

n° 803/SAAT/PERS

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
16 août 1968

Numéro JO
n° 19 du 10/10/1968

Date du numéro
10 octobre 1968

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— M. Michel Lachal. Administrateur en chef des Affaires d'outre-mer est chargé, cumulativement avec ses fonctions actuelles, de l'expédition des affaires courantes relevant du Haut-Commissaire adjoint. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Louis SAGET.